

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution du marché « Fourniture et pose de 3 postes de refoulement »

ABROGE ET REMPLACE D-2024-303 DU 05/11/2024

Décision D-2024-360

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R. 2123-1 2° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 11 septembre 2024 (profil acheteur et BOAMP) ;
- **Vu** la décision D-2024-303 en date du 05 novembre 2024 attribuant les 3 lots du marché N°204 14 MAP2 « Fourniture et pose de 3 postes de refoulement »
- **Considérant** les montants estimatifs HT de chaque lot :
 - o Lot 1 Travaux de renouvellement du poste de refoulement « Le Plessis » situé sur la commune de Cerizay » : 50 000 € HT
 - o Lot 2 Travaux de renouvellement du poste de refoulement « Le Grand Doué » situé sur la commune de Nueil-Les-Aubiers : 50 000 € HT
 - o Lot 3 Travaux de construction du poste de refoulement « La Butée » situé sur la commune du Pin : 50 000 € HT
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué.

PREAMBULE

À la suite de l'avis d'appel public à concurrence du marché n°2024 14 MAP2, en procédure adaptée concernant la « Fourniture et pose de 3 postes de refoulement » :

- Pour le Lot 1 « Le Plessis » situé sur la commune de Cerizay » : 2 plis ont été reçus et analysés ;
- Pour le Lot 2 « Le Grand Doué » situé sur la commune de Nueil-Les-Aubiers : 2 plis ont été reçus et analysés ;
- Pour le Lot 3 « La Butée » situé sur la commune du Pin : 2 plis ont été reçus et analysés.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché n° 2024 14 MAP2 « Fourniture et pose de 3 postes de refoulement » comme suit :

Lots	Attributaires	Montant
1- Travaux de renouvellement du poste de refoulement « Le Plessis » situé sur la commune de Cerizay	PVE Zi du Pont Philbert 85290 MORTAGNE SUR SEVRE SIRET : 414 952 606 00013	43 841,00 € HT Soit 52 609,20 € TTC
2- Travaux de renouvellement du poste de refoulement « Le Grand Doué » situé sur la commune de Nueil-Les-Aubiers	PVE Zi du Pont Philbert 85290 MORTAGNE SUR SEVRE SIRET : 414 952 606 00013	49 997,00 € HT Soit 59 996,40 € TTC
3- Travaux de construction du poste de refoulement « La Butée » situé sur la commune du Pin	PVE Zi du Pont Philbert 85290 MORTAGNE SUR SEVRE SIRET : 414 952 606 00013	48 217,00 € HT Soit 57 860,40 € TTC

ARTICLE 2 : D'abroger la décision D-2024-303 du 05/11/2024 susvisée.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 13/12/2024

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le 17 DEC. 2024

Notifié ou publié le 17 DEC. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

